



PROGRAMME RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES POSTES DE CONTROLES JUXTAPOSES (PCJ) DE LA CEDEAO :

PROJET DE POSTE DE CONTROLES JUXTAPOSES DE JENDEMA BO-WATERSIDE ENTRE LE LIBERIA ET LA SIERRA LEONE

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Services de consultant pour la supervision des travaux du poste de contrôles juxtaposés de Jendema Bo-Waterside entre le Liberia et la Sierra Leone

1. La Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le cadre du Programme régional de développement des postes frontaliers conjoints, a l'intention de recruter un cabinet de consultants pour la supervision des travaux de construction d'un poste frontalier conjoint de Jendema Bo-Waterside, à la frontière entre la République du Liberia et la République de Sierra Leone. Le programme des postes frontaliers conjoints est une intervention communautaire visant à faciliter les formalités et les contrôles aux frontières afin de réduire le coût et le temps passé aux frontières terrestres entre les États membres tout en réunissant des fonctionnaires de pays voisins pour effectuer des contrôles simultanés et conjoints afin d'accélérer les mouvements.
2. L'objectif principal de la mission est d'assister la Commission de la CEDEAO dans le suivi et la gestion efficace du projet et à s'assurer que toutes les spécifications sont mis en œuvre en vue de la réalisation des travaux de construction conformément aux normes, dans les délais et aux montants prévus.
3. Fonctions et responsabilités du cabinet de consultants :

3.1. Avant la construction:

- Participer à toutes les étapes nécessaires de la validation des conceptions/études réalisées par le consultant en conception
- Participer aux procédures préalables à l'attribution des marchés si cela s'avère nécessaire.

3.2. Pendant la construction :

Le consultant contrôlera l'exécution des travaux conformément aux spécifications techniques, aux dessins de conception et au cahier des charges. Le consultant doit également mener les activités suivantes :

- Représenter le maître d'ouvrage sur le chantier.
- Contrôler quotidiennement, tâche par tâche, toutes les activités planifiées par le contractant afin de déterminer les retards et les incohérences qui peuvent être observés dans le calendrier.
- Examen mensuel approfondi du planning pour permettre les ajustements nécessaires au planning général afin d'éviter les dépassements de coûts et de délais.
- Vérification de l'adéquation des méthodologies présentées aux spécifications techniques convenues
- Vérification de la cohérence entre la planification financière et le calendrier financier.



- Préparer tous les documents associés à la supervision des travaux conformément aux normes professionnelles.;
 - Contrôler le respect des quantités spécifiées dans les devis quantitatifs ;
 - S'assurer de la qualité des matériaux utilisés pour les travaux afin de garantir un bon rapport qualité-prix. A cet égard, il se mettra en rapport avec les laboratoires appropriés pour préparer les échantillons à tester. Le consultant participera activement à la préparation des rapports d'essais.
 - Lorsque des problèmes de qualité sont identifiés, il en informe la CEDEAO et propose des solutions appropriées ;
 - Soumettre des avis sur tous les échantillons pour la finition des travaux (menuiserie, vitrerie, peinture, carrelage, faux plafonds, etc.
 - Contrôler et assurer le respect et la mise en œuvre du plan de gestion environnementale du site
 - Faciliter et participer aux réunions hebdomadaires du site et aux réunions mensuelles de coordination
 - Préparer les rapports d'avancement mensuels, trimestriels et annuels, tout rapport spécifique requis et un rapport d'achèvement du projet
 - Organiser les différentes visites des autorités sur le site
 - Veiller à ce que le contractant et tous ses sous-traitants recrutent des travailleurs locaux et aider à résoudre les problèmes de main-d'œuvre qui peuvent se poser, conformément aux lois nationales
 - Veiller au respect des mesures de sécurité à observer par le personnel (port obligatoire des EPI)
 - Contrôler toutes les composantes des activités du chantier afin d'identifier tout problème susceptible d'entraver le bon déroulement des travaux ;
 - Participer à la réception provisoire des travaux
4. La durée du contrat correspondra au temps nécessaire à l'achèvement des travaux, estimé à **24 mois**.
5. La Commission de la CEDEAO invite les Consultants éligibles (bureaux d'études spécialisés dans l'ingénierie des infrastructures de transport) à manifester leur intérêt à fournir ces services. Les Consultants intéressés seront présélectionnés sur la base des critères suivants : (a) Expérience générale en bâtiment/route (études/supervision) au cours des 10 dernières années (**2013 - 2023**) ; (b) Expérience spécifique dans la supervision des travaux de bâtiment/route avec des interconnexions au cours des 10 dernières années (**2013 - 2023**) ; (c) Expérience en projets de bâtiment/route en Afrique sub-saharienne au cours des 10 dernières années (**2013 - 2023**) ; (d) Disponibilité du personnel ayant les compétences appropriées dans les domaines requis aux points a, b et c ci-dessus. (Liste, qualifications et expérience) ; (e) la disponibilité de la logistique (ressources et équipements) et des ressources informatiques (logiciels spécialisés) pour la gestion du projet, (f) la capacité de produire des rapports et tous les autres documents pertinents en anglais et en français.

NB: Chaque référence (expérience) sera résumée sur une fiche de projet avec tous les documents justificatifs pertinents indiquant les coordonnées des autorités contractantes ou du client afin de faciliter la vérification des informations fournies. En outre, des extraits de contrats (page de couverture avec le titre et page avec les signatures) OU une attestation de bonne exécution ou un certificat d'achèvement pour chaque projet de référence cité doivent être soumis.



6. Les consultants peuvent constituer des groupements temporaires afin d'accroître leurs chances de qualification.
7. Les critères d'éligibilité, la préparation de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Code des Marchés révisé de la CEDEAO, qui est disponible sur le site web de la Commission de la CEDEAO à l'adresse www.ecowas.int.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses électroniques mentionnées ci-dessous pendant les heures de travail : 9h00 - 16h00, heure du Nigeria, (GMT + 1) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) : ikkamara@ecowas.int avec copie à procurement@ecowas.int, sbangoura@ecowas.int ; amaliki@ecowas.int ; cappiah@ecowas.int , rguira@ecowas.int
9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises en copies papier (un (1) original signé plus trois (3) copies) à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **jeudi 19 Octobre 2023, à 11 heures (GMT + 1)**, heure du Nigeria et doivent être clairement marquées : "Manifestation d'intérêt pour les services de consultants pour la supervision des travaux de construction du poste de contrôles juxtaposés à Jendema Bo-Waterside à la frontière entre le Liberia et la Sierra Leone:

A remettre en mains propres ou par courrier recommandé à:

La Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration et des Services Généraux, Division Passation des Marchés 1^{er} étage, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja, NIGERIA.

Les demandes d'informations complémentaires ou de précisions peuvent être envoyées par courrier électronique :

A l'attention du Pi. Chef de Division de la Passation des Marchés

- Email: ; ikkamara@ecowas.int

Avec copies a:

- procurement@ecowas.int;
- sbangoura@ecowas.int;
- amaliki@ecowas.int
- cappiah@ecowas.int
- rguira@ecowas.int ;
-

10. Les langues de travail sont l'anglais. La manifestation d'intérêt sera soumise en anglais.